

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

A REMETTRE IMPERATIVEMENT AUX CPE LE JOUR DE LA RENTREE

Horaires d'ouverture de l'internat : du lundi 07 h 30 au vendredi 18 h 00.

Intendance

Etablissement scolaire fréquenté : _____

Classe : _____

Dossier suivi par
M. JF GALABERT
Frais Scolaires

Téléphone
03 87 84 66 77
Fax
03 87 84 28 21
Courriel
ce.0570029@ac-nancy-metz.fr

7, rue Maurice Barrès
57600 FORBACH

Identité

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone du domicile : _____ Téléphone portable : _____

Renseignements divers

Nom du responsable légal : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'internat et m'engage au respect des règles énoncées.

À Forbach, le _____

Signature de l'élève,

Signature du responsable légal,

IMPORTANT

Pour que l'inscription soit validée, l'étudiant **interne** s'acquittera :

- du montant des frais d'internat du 1^{er} trimestre, soit 595.00 euros (chèque à joindre libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Moulin)
- d'une caution de 80.00 euros (chèque à joindre libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Moulin).

En cas de défaut de paiement, le Chef d'Etablissement peut prononcer l'exclusion de l'intéressé du service d'hébergement (article 4 du décret n°85.934 du 4/09/1985).

La chambre d'internat ne sera réservée que si le chèque couvrant les frais du 1^{er} trimestre est joint à la fiche acceptation de la place proposée.

Fait à le / /

Nom et Prénom :

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

Pièces à joindre obligatoirement Et A REMETTE aux CPE

L'installation à l'internat est conditionnée par le paiement des frais du 1^{er} trimestre

- Règlement des frais d'hébergement du 1^{er} trimestre **uniquement et impérativement par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Jean Moulin**
- Chèque de caution de 80 € (libellé à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Jean Moulin)
- Attestation d'assurance (responsabilité individuelle **et** civile)
- Fiche médicale d'urgence
- Attestation de sécurité sociale ou photocopie de carte vitale
ou
- Attestation d'assurance maladie pour les étudiants étrangers
(attestation européenne pour les étudiants de l'Union Européenne)
- Engagement du correspondant local (pour les internes très éloignés)

ATTENTION

Pour que l'inscription soit validée, le responsable financier de l'interne devra s'acquitter au moment de son inscription du montant des frais d'hébergement du 1^{er} trimestre, qui s'élève pour l'année scolaire à un total de 595 € (chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Moulin).

Remarque : le règlement des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre pourra se faire au travers d'un prélèvement automatique proposé par le service de l'Intendance.

Vigilance : en cas de défaut de paiement, nous vous rappelons que le Chef d'Etablissement peut prononcer l'exclusion définitive du service d'hébergement et/ou de restauration (article 4 du décret n°85-934 du 4/09/1985).

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT LOCAL

Domicile situé à plus de 100 kms

Rappel du règlement : tous les internes dont la résidence habituelle est éloignée de l'établissement scolaire d'une distance supérieure à 100 kilomètres, sont tenus de préciser au moment de l'inscription l'identité d'un « correspondant local » autorisé par les responsables légaux à prendre en charge l'interne lorsque la situation l'exige.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE SANS LA SIGNATURE DES PARENTS ET DU CORRESPONDANT.

ENGAGEMENT DU CORRESPONDANT

Je soussigné :

M. Mme NOM / Prénom : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone du domicile : _____ Téléphone portable : _____

accepte à la demande de la famille, de jouer le rôle de correspondant local pour

l'élève l'étudiant NOM / Prénom : _____

Je déclare avoir pris connaissance dans le règlement de l'internat des droits et des devoirs inhérents à cette responsabilité.

Fait à _____, le _____

Signature :

Signature des responsables légaux :

1^{er} responsable légal

2^{ème} responsable légal

FUNCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

Intendance

Dossier suivi par
M. J-F GALABERT
Frais Scolaires

Téléphone
03 87 84 66 77

Fax
03 87 84 28 21

Courriel
jean-francois.galabert
@ac-nancy-metz.fr

7, rue Maurice Barrès
57600 FORBACH

TROUSSEAU PERSONNEL

Il n'est pas exigé de trousseau précis, les responsables légaux devant veiller à ce que leur enfant dispose chaque semaine du linge, des draps, des vêtements et des chaussures qui lui seront nécessaires pour être correctement et proprement vêtu.

L'élève doit disposer obligatoirement de :

- Un drap housse (70*190) pour protéger le matelas.
- Une taie de traversin
- Une couette (à la place des couvertures fournies)
- Des serviettes et des gants de toilette
- Un sac à linge
- Un nécessaire de toilette
- Des cintres
- Vêtements propres, de pluie, et chauds en quantité suffisante

COURRIER

Pour recevoir son courrier postal personnel directement à la cité scolaire, l'interne devra communiquer à ses interlocuteurs l'adresse suivante :

NOM et Prénom
Cité scolaire Jean Moulin
Internat – Chambre n°
7, rue Maurice Barrès
57600 FORBACH